

# **EXPERIENCE DE LA REFORME FISCALE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

# **I. Situation avant la réforme fiscale**

2

## **1. Faible rendement du système fiscal**

- Ratio des recettes fiscales par rapport au PIB inférieur à 5% alors que la moyenne dans les autres pays se situait autour de 14%
- Prolifération du secteur informel
- Manque de maîtrise de la population fiscale

## **2. Archaïsme de la législation fiscale:**

- 2.1. Existence d'un impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur à effet cumulatif et à base réduite
- 2.2. Multiplicité des régimes fiscaux d'exception; et octroi des exonérations fiscales en cours d'exercice budgétaire
- 2.3. Foisonnement des textes législatifs et réglementaires tenus de manière éparse
- 2.4. Inadaptation de la fiscalité indirecte aux enjeux de l'heure
- 2.5. Complexité du régime d'imposition applicable aux Petites et Moyennes Entreprises (PME)

## **3. Inadaptation de l'organisation administrative:**

- 3.1. Absence d'une véritable Administration centrale et organisation des structures par fonction (Taxation, Documentation, Contrôle fiscal, Recouvrement, Contentieux)
- 3.2. Multiplicité des services intervenant auprès des contribuables
- 3.3. Absence d'un schéma directeur pour l'informatisation des services
- 3.4. Absence d'une véritable politique de gestion du personnel

## 4. Inadaptation des procédures fiscales:

- 4.1. Redondance dans les procédures fiscales
- 4.2. Faiblesse du système de vérification fiscale, généralement orientée vers le contrôle des comptabilités
- 4.3. Absence d'un véritable identifiant fiscal unique
- 4.4. Multiplicité d'échéances fiscales ;
- 4.5. Utilisation des timbres fiscaux comme preuve de paiement

## **II. Etapes de la réforme**

### **I.1. Renforcement et modernisation de l'Administration fiscale**

#### **1. Réforme des structures administratives**

- Séparation nette entre :
  - les structures de conception et de direction,
  - les structures de gestion de l'impôt
- Gestion des contribuables par catégorie et enjeux fiscaux :
  - **grandes entreprises** par la Direction des Grandes Entreprises (DGE)
  - **moyennes entreprises** par les Centres des Impôts (CDI)
  - **petites entreprises** par les Centres d'Impôts Synthétiques (CIS)

## 2. Mise en place d'un dispositif d'appui à la gestion de l'impôt

- Mise en place d'un Numéro Identifiant Fiscal (NIF)
- Création d'une banque de données informatisée
- Connexion de la DGI au réseau RMA-BANK
- Mise en réseau des Services de la DGI
- Création d'un portail informatique

## 3. Réforme de la législation

### ➤ Simplification et amélioration des procédures fiscales:

- promulgation de la loi portant réforme des procédures fiscales comportant les innovations suivantes:
  - institution de la déclaration autoliquidative
  - remplacement du rôle et de l'avertissement extrait de rôle par l'avis de mise en recouvrement (AMR)
  - réduction du délai de droit de reprise en matière de contrôle, de dix à cinq ans
  - réduction du délai de prescription en matière de recouvrement, de trente à quinze ans

## ➤ **Simplification du régime d'imposition des Petites et Moyennes Entreprises (PME)**

5

- réduction du nombre de régimes fiscaux applicables aux PME, de quatre à deux:
  - les PME de la 1<sup>ère</sup> catégorie : imposition suivant le bénéfice réel (droit commun)
  - les PME de la 2<sup>ème</sup> catégorie: paiement de l'impôt synthétique libératoire

### **I.2. Réforme de la fiscalité indirecte:** remplacement de l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA) par la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

- Institution de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) depuis le 20 août 2010
- Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2012

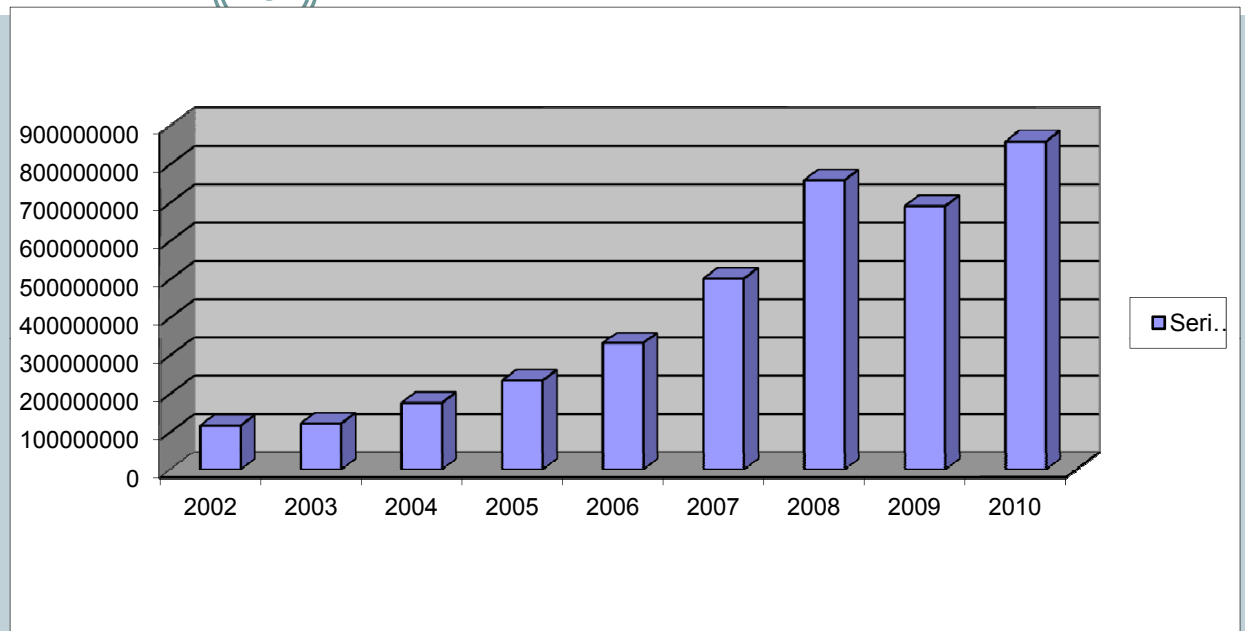
### **I.3. Réforme de la fiscalité directe:**

- instauration de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP) et de l'Impôt sur les sociétés (IS)

### III. Résultats obtenus (2003 à 2010)

#### 1°) Augmentation notable du niveau des recettes fiscales (plus de 7 fois)

ANNEE	RECETTES EN USD	INDICE EN USD
2002	117.132.418,7	100
2003	122.719.141,5	104,7695786
2004	176.245.988,1	150,4673002
2005	234.129.967,6	199,8848569
2006	332.226.098,4	283,6329191
2007	502.000.795,6	428,5754542
2008	758.736.061,4	647,7592367
2009	691.162.054,9	590,0689685
2010	859.327.878,6	733,6379527



#### 2°) Amélioration du niveau de la pression fiscale

2002 : 5%                      2010 : 12,6 %

#### 3°) Amélioration de la qualité des services rendus aux usagers:

- modernisation des procédures fiscales
- réduction du nombre d'intervenants auprès des contribuables

## IV. Quelques leçons à tirer par rapport à l'expérience de l'Administration fiscale congolaise

7

### 1°) Contraintes:

- absence et/ou insuffisance de moyens financiers et matériels pour mettre en œuvre la réforme ; d'où difficultés de respecter le chronogramme
- lenteur dans l'implication des acteurs politiques, des opérateurs économiques, du grand public, voire du personnel de l'Administration fiscale
- définition d'un programme cohérent de renforcement des capacités du personnel du fisc

### 2°) Solution aux contraintes

- Vulgarisation suffisante de la réforme auprès de différents acteurs tant publics que privés
  - Implication des acteurs susvisés à toutes les étapes : de la conception à la mise en œuvre effective de différentes actions

### 3°) Renforcement du partage d'expérience

- Contacts intensifs avec les administrations fiscales étrangères
- Rôle déterminant de l'assistance technique du FMI (conception, élaboration, évaluation et mise en œuvre des réformes)

### 4°) Renforcement du financement intérieur

- Elaboration d'un budget et inscription des projets de réforme dans les budgets de l'Etat

**MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION**